

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01567 Numéro SIREN : 851 789 552 Nom ou dénomination : 30SA STUDIO

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2023 sous le numéro de dépôt 16300

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

REÇU LE

Formulaire EDI 2065
pour 2023

23 OCT. 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
30SA Studio		6 rue de la Mare Blanche	
SIRET	8 5 1 7 8 9 5 5 2 0 0 0 1 1	77186 Noisiel	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REÇU LE

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

22 DEC. 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

B ACTIVITE

Activités exercées	Conseil en système et logiciel informatique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	5 144
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
JK CONSEILS 31 Avenue Jean Moulin 77200 TORCY Tél: 01.85.51.01.54			
OGA/OMGA	☐	Viseur conventionné	☐
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 15/05/2023	
		Lieu: Noisiel	
		Qualité et nom du signataire: Gérard-Emile NGOR	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

pen

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e			
		f			
		g			
		h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

EK

Désignation de l'entreprise 30SA Studio Néant ☐ •

Adresse de l'entreprise 6 rue de la Mare Blanche 77186 Noisiel

Numéro SIRET •

8	5	1	7	8	9	5	5	2	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois •

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent •

1	2
---	---

						Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 2]			Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 1]		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	17 650	030	12 662	4 988	8 822			
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	17 650	048	12 662	4 988	8 822			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			15 960			
		Autres * (3)	072	10 799	074		10 799	430			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	150 322	086		150 322	146 723			
	Charges constatées d'avance *		092	933	094		933	1 104			
	Total II		096	162 054	098		162 054	164 217			
	Total général (I+II)		110	179 704	112	12 662	167 043	173 039			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		100	100			
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131	)	97 323	56 431			
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136		(12 007)	40 892			
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142		86 416	98 423			
Provisions pour risques et charges				154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		30	11			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		1 500	2 570			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	)	79 097	72 035			
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176		80 627	74 616			
	Total général (I + II + III)				180		167 043	173 039			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 415			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EN

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le							
13	1	1	2	2	0	2	2

Exercice N-1 clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218	133 700	154 000
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	0	16 248	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	133 700	170 248	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
		Variation de stock (marchandises) *					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240				
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier 6 004 - immobilier)			242	19 239	12 848		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 005)			244	18 495	6 921		
Rémunérations du personnel *					250	64 500	66 000		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	38 224	29 410		
Dotations aux amortissements *					254	5 249	4 337		
Dotations aux provisions					256				
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1	1	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	145 707	119 518		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(12 007)	50 730		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers					(III)	280	
		Produits exceptionnels					(IV)	290	
		Charges financières					(V)	294	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348					
	Impôts sur les bénéfices *					(VII)	306	9 838	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(12 007)	40 892	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	12 007		
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	1 665		
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	5 198		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelles (44. 80vies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. 80vies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. 80vies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. 80vies)	981	Jeune entreprise innovante (44. 80vies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. 80vies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. 80vies)	992	
	Divers (44. 80vies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39. 80vies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. 80vies)	993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		354 5 144		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372 5 144		

Désignation de l'entreprise : 30SA Studio

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	16 235	472	1 415	474		476	17 650	17 650	
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	16 235	492	1 415	494		496	17 650	17 650	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles	560	7 413	562	5 249	564		566	12 662			
TOTAL		570	7 413	572	5 249	574		576	12 662		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 30SA Studio

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	5 144
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	5 144

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	38 224
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	26 741
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 110
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 5 1 7 8 9 5 5 2 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 30SA Studio

ADRESSE (voie) 6 rue de la Mare Blanche

CODE POSTAL 77186

VILLE Noisiel

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NGOR Prénom(s) Emile

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 140178 N° Département 57 Commune Thionville Pays FR

Adresse : N° 8 Voie hameau

Code postal 77185 Commune LOGNES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EN

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 5 1 7 8 9 5 5 2 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

30SA Studio

ADRESSE (voie)

6 rue de la Mare Blanche

CODE POSTAL

77186

VILLE

Noisiel

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EN

EURL 30 SA STUDIO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 6 rue de la Mare Blanche 77186 Lognes
851 789 552 RCS Meaux

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt- trois,

Le 30 Juin,

A 18 heures,

La Société 30 SA STUDIO, EURL au capital de 1.000 € dont le siège est au 6, rue de la Mare Blanche, 77186 - Noisiel, immatriculée au RCS de Meaux sous le n° 851 789 552, représentée par Monsieur Emile NGOR, Gérant,

Associé unique, propriétaire de la totalité des MILLE (1.000) parts composant le capital de la société **30 SA STUDIO**.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :

- Rapport du gérant sur les comptes annuels et l'activité sociale durant l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation desdits comptes annuels,
- Quitus au Gérant,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités,

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve ces comptes se soldant par une perte nette de 12.007 euros, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles visées par les articles 39-4 du C.G.I. d'un montant de 6.864 euros ainsi que l'impôt correspondant qui s'élève à 1.029 euros.

En conséquence, l'associé unique donne au Gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

EN

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 12.007 euros comme suit :

- 12.007 euros dans le compte « Autres réserves ».

L'associé unique prend acte qu'il n'a été distribué, au titre des trois précédents exercices, aucun dividende :

Exercice	Dividende par actions
31/12/2021	0 €
31/12/2020	0 €
31/12/2019	0 €

TROISIEME DECISION

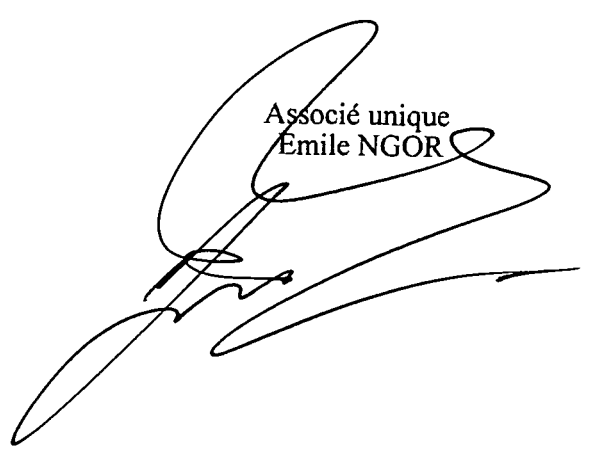
L'associé unique approuve la rémunération du gérant d'un montant de 64.500 euros ainsi que les cotisations sociales y afférentes pour un montant de 38.224 euros.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité prescrites par la loi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Associé unique
Emile NGOR



EW